

**PROPOSITION DE MANDAT POUR LA PLATE-FORME**  
**« GRANDS CARNIVORES, ONGULÉS SAUVAGES ET SOCIÉTÉ »**  
**Période 2017-2018**

1. Institution du Groupe de travail ou de la Plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail ou la Plate-forme

La Plate-forme « Grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO) » a été instituée par la X<sup>e</sup> Conférence alpine de 2009 (décision X/A6).

La PF se propose de trouver des solutions afin de gérer de manière harmonieuse les grands carnivores, les ongulés sauvages et la société. Son travail repose sur une approche intégrée qui va au-delà des aspects purement écologiques et se propose de prendre en compte les dimensions économiques et sociales.

Les grands carnivores et les ongulés des Alpes ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Leur protection et/ou gestion et leur impact sur la société exigent une approche transnationale, ainsi que des politiques et des pratiques coordonnées au niveau alpin. La coopération dans les Alpes est à la fois un élément et un objectif fondamental de la PF, qui vise à harmoniser les scénarios de gestion et à trouver des solutions adéquates pour la gestion des grands carnivores, des ongulés sauvages et de la société.

La gestion des grands carnivores peut devenir un sujet très sensible et un thème politique susceptible d'être amplifié par l'attention aiguë que le public lui porte, surtout pour ce qui est du contact direct avec la population, des dégâts sur le bétail et les autres propriétés, des abattages illégaux et autorisés.

## 2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre
<p>La PF se propose de trouver des solutions afin de gérer de manière harmonieuse les grands carnivores, les ongulés sauvages et la société. Son travail repose sur une approche intégrée qui va au-delà des aspects purement écologiques, et se propose de prendre en compte au même titre les dimensions économiques et sociales.</p> <p>La PF entend protéger et restaurer la nature et le paysage rural afin d'assurer l'efficacité fonctionnelle des écosystèmes de manière durable et sur une large échelle, conformément à l'article 1 du Protocole « Protection de la nature et du paysage ». La PF soutient les efforts des Parties contractantes visant à protéger la faune et la flore sauvages, leur diversité et leurs habitats.</p> <p>Le travail de la PF fait également référence aux Protocoles Agriculture de montagne et Forêts de montagne.</p>
Cohérence éventuelle avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel (MAP) de la Convention alpine
<p>S'agissant du MAP 2017-2022, la Plate-forme WISO contribue à la promotion de la biodiversité.</p>

## 3. Activités durant le mandat

Description des principales activités
<p>Les activités suivantes sont proposées pour le mandat 2017-2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• promouvoir des procédures entre les Parties contractantes afin de favoriser les échanges d'informations, de données scientifiques et d'expériences, en vue de faciliter les processus décisionnels et la coordination des actions en réaction aux grands carnivores ;</li><li>• promouvoir le dialogue entre les autorités, avec les gestionnaires des espèces sauvages, les chasseurs et les forestiers, en instaurant des mécanismes d'information et de consultation ;</li><li>• continuer de développer des programmes coordonnés de monitoring génétique des grands carnivores à l'échelon alpin ;</li><li>• formuler des recommandations afin de réaliser des actions internationales coordonnées de gestion de l'ours brun au niveau alpin, en tenant compte des</li></ul>

<p>résultats du projet Life DinAlp Bear, des indications du Bear Alpine Group et d'autres initiatives pertinentes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir des initiatives visant à endiguer la consanguinité dans les sous-populations alpines de lynx (telles des mesures de renforcement) ;</li> <li>• établir des comptes-rendus et échanger sur les approches nationales et régionales et les (bonnes) pratiques en matière de prévention durable des dégâts et sur les systèmes de compensation des dégâts causés par les grands carnivores au bétail ;</li> <li>• rédiger un manuel sur l'utilisation possible du Fonds agricole pour le développement rural afin de financer des mesures de prévention des dégâts.</li> </ul>
<p><b>Description des principaux résultats</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et diffusion de recommandations pour la gestion de l'ours brun (voir ci-dessus) ;</li> <li>• présentation de propositions politiques, le cas échéant, aux organes concernés de la Convention alpine.</li> </ul>
<p><b>Activités de communication du Groupe de travail ou de la Plate-forme</b></p>
<p>Améliorer la sensibilisation aux grands carnivores et les relations publiques, notamment en diffusant les résultats de la Plate-forme WISO (par ex. recommandations pour la gestion de l'ours brun, du lynx et du loup) sur le site de la Convention alpine, à travers les canaux de communication de la Convention alpine, des Parties contractantes et des autres organisations participantes, et en utilisant les autres canaux de communication existants.</p>
<p><b>Coopération avec les autres GdT-PF</b></p>
<p>Conformément aux recommandations du Comité permanent, renforcer la coopération entre les GdT/PF concernés ; la PF WISO et la PF ECONET ont établi une coopération essentiellement en participant à leurs réunions respectives.</p> <p>La PF maintiendra une connexion avec les politiques de l'UE sur les grands carnivores.</p>
<p><b>Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6</b></p>
<p>Les principales activités de la PF, qui visent à protéger et gérer les grands carnivores, sont en conformité avec la SUERA, en particulier pour ce qui est des ressources naturelles et de la gestion des ressources, et de manière plus spécifique dans le domaine de la biodiversité et de la connectivité.</p> <p>La coopération envisagée avec la PF ECONET est également en accord avec la SUERA.</p>

#### 4. Présidence et méthode de travail

Présidence et participation
<p>La Plate-forme sera présidée par le Secrétariat permanent.</p> <p>La PF sera formée d'experts désignés par les Parties contractantes et les observateurs. Selon les cas, d'autres experts seront invités à des réunions spécifiques de la PF.</p>
Méthode de travail
<p>Il est prévu de tenir trois ou quatre réunions lors des deux prochaines années du mandat.</p> <p>De plus, les membres des Plates-formes participant à d'autres projets et/ou au Bear Alpine Group et au Wolf Alpine Group ainsi qu'à d'autres groupes spécifiques tiendront des réunions supplémentaires en dehors ou en marge de la PF, et ils rendront compte du progrès et des résultats de ces groupes.</p> <p>En outre, les membres de la PF échangent des informations et communiquent en permanence à travers le réseau d'e-mail de la PF.</p> <p>Tous les résultats et décisions de la PF seront présentés aux organes compétents de la Convention alpine en 2018.</p>